|  |  |
| --- | --- |
|  *6* MOTSPour vous, professionnelles en soins de Montérégie-Ouest |  |
|  |  |

Volume 1/ Numéro 2

# MOT de la présidente

A toutes les membres FIQ du CISSSMO,
Vous avez appris, tout récemment, l’adoption de votre convention collective locale. Le défi du comité de négociation, regrouper 8 conventions collectives en une seule. Un travail laborieux mais fait consciencieusement, avec détermination. Un travail colossal, qui se conclu par des gains pour toutes mais des deuils aussi.
En effet, le 11 octobre dernier, lors des quatre séances d’assemblée générale extraordinaires, les membres présentes à ces assemblées ont fait valoir leur pouvoir décisionnel, soit de se prononcer par vote secret, sur l’adoption ou le rejet de l’entente de principe que le comité de négociation avait convenu avec la partie patronale. Le résultat de ces votes : adoption de l’entente de principe à 72%.
Seule l’assemblée générale, détient le pouvoir de décider. Voilà la raison du non-lieu d’un vote par référendum.
Nous savons que les 2300 membres FIQ que nous représentons en Montérégie-Ouest, n’ont pas eu les informations livrées lors de ces rencontres. Des outils seront mis à votre dispositions pour mieux comprendre les nouvelles façons de faire. Ce pourquoi, il sera indispensable que vous contactiez vos représentantes syndicales pour en connaître davantage.
Maintenant pour la suite des choses. Quand va–t-elle être en application?
Nous devrons convenir avec l’employeur de l’application. Dans certains cas, tout ne peut changer à une seule date convenue mais plusieurs façons de faire auront lieu.
Par exemple, l’octroi de postes après affichage etc.
Consultez notre site facebook ou notre page web fréquemment pour vous tenir au courant. Les représentantes syndicales vous proposeront des rencontres d’information.
Qu’arrive-t-il avec nos anciennetés? Il y aura fusion de la liste d’ancienneté d’ici quelques semaines. La liste devra être affichée aux endroits habituels pendant 60 jours avant son entrée en application.
Donc, possiblement vers la mi- janvier ou début février, toutes les membres FIQ seront inscrites sur une seule liste d’ancienneté et pourront opposer leur ancienneté partout au CISSS MO.

|  |
| --- |
| Activité RREGOPRencontre avec une spécialiste de la FIQ, mercredi 21 novembre, places limitées, inscriptions auprès de vos équipes locales ou à secretaire@fiqspsmo.com Fête HIVERNALERÃ©sultats de recherche d'images pour Â«Â fÃªtesÂ Â»Venez festoyer avec nousJeudi 13 décembre 16hre30 à l’aréna St-Timothée, 4949 Boul. Hébert, Salaberry de Valleyfield. Repas, boisson, animation, prix de présence.Inscriptions obligatoire auprès de vos équipes locales ou à secretaire@fiqspsmo.com  |
|  |
|  |

[Cliquez ici pour ajouter une légende]

# MOT sur l’entente de principe

La négociation des dispositions locales de la convention collective est un processus complexe. La réalité des huit anciennes composantes devait être analysée afin d’en arriver à un consensus, avant même de débuter la négociation. Certains doivent alors faire le deuil de certaines conditions de travail au profit de l’uniformisation. Voici un résumé des principales matières touchées :
Matière 1 Notion de poste : L’employeur proposait au départ des postes composés sur plus de 2 centres d’activité pouvant contenir plus d’un titre d’emploi sans limite de kilométrage. Nous nous sommes entendus sur le maintien des postes simples actuels et la possibilité de créer des postes composés limités à 2 centres d’activités avec un seul titre d’emploi et limité à 35km de distance. Employeur proposait une équipe volante spécialisée sans limite de spécialité et de territoire, l’entente prévoit une seule spécialité et deux installations.
Matière 2 Centre d’activité : Actuellement une seule installation, mais possibilité de créer des postes sur plusieurs installations, rayon limité à 30Km. Le port d’attache est maintenant partie constituante du poste.
Matière 6 Disponibilité : Possibilité de modifier sa disponibilité à tous les 2 mois, remplacements de plus de 90 jours offerts en priorité aux travailleuses de nuit sur un poste équivalent, possibilité de plus d’une mutation dans un même centre d’activité, le détenteur d’un remplacement peut se désister sans pénalité après un an. Dispo obligatoire pendant 6 mois (l’employeur voulait 12 mois) sur le département si demande d’orientation venant de la salariée.
Matière 9 Aménagement des heures de la semaine de travail : Employeur ne peut modifier horaire a moins de 7 jours d’avis, y compris les heures d’entrées et de sorties.
Matière 11 Congés fériés et vacances : L’employeur proposait de limiter à 2 jours consécutif de congé aux fêtes et d’étaler les vacances annuelles sur 22 semaines du 15 mai au 15 octobre avec une limite de 3 semaines par personne. L’entente permet la possibilité d’accoler minimum 4 congés consécutifs à Noël ou au Jour de l’An, 2 congés fériés mobiles dans l’année. Vacances estivales sur 19 semaines, possibilité de prendre 4 semaines, choix fait par ancienneté.
Matière 26 allocation de déplacement : Le temps de déplacement en surplus de votre temps habituel pour vous rendre au travail est considéré comme du temps travaillé et rémunéré.

# MOT sur l’assemblée générale

Le 10 et 11 octobre dernier, vous, les membres du FIQ SPSMO présentes lors des assemblées générales tenues, avez votez sur les propositions suivantes :

* Proposition sur l’entente de l’affichage de postes projet hôpital Vaudreuil-Soulanges : Adopté à majorité
* Proposition sur l’entente de correction d’erreur d’affichage d’un centre d’activités au Suroît : Adopté à majorité
* Proposition d’entente sur modalité de supplantation pour postes en accommodements : Adopté à majorité
* Proposition de vote par voie référendaire sur l’entente de principe :
Rejetée
* Adoption de l’entente de principe des dispositions locales : Adopté à 72%

## **Mot sur la tournée intersyndicale**

Activités Camion de bouffe de rue :
Au début du mois de Septembre, en intersyndical avec la FIQ, le SCFP et APTS, nous sommes allé à votre rencontre dans plusieurs points de services et ce dans tous le CISSS MO, ses points de rencontre était les Hôpitaux, les CLSC, les CHSLD et autres points de services, vous êtes nombreuses à vous être déplacées pour diner ou souper avec nous, le repas offert était hamburger, frites et boisson, ce fut apprécié de tous car cela nous donnait l’occasion de vous rencontrer dans vos milieux de travail afin que l’on puisse répondre à vos questions.

***PÉRIODE DES FÊTES : Congé férié.***

*En ce moment même l’employeur vous demande vos congés pour la période des fêtes. Vous devrez, pour une dernière fois, vous referez à vos conventions collectives locales, car elles sont toutes différentes :
Jardins Roussillon : Article #20.02
Suroît : Article #11.03
Haut saint Laurent : Article#20.03
Vaudreuil-Soulanges : Article#11.02
CRDI-TED : Article#20.02
Foster : Article#11.03
Virage : Article#11.03*

## **MOT saviez-vous que ?**

ÉCHELLE SALARIALE À PARTIR DU 1ER AVRIL 2018
Le 1er avril 2018, toutes les syndiquées du FIQ SPS MO ont eu une augmentation salaire.
Le 2 avril 2018, l’infirmière/infirmière chef d’équipe/infirmière auxiliaire et l’ensemble des inhalothérapeutes ont changé de rangement et ont intégré une nouvelle échelle salariale. Les salariées ont intégré leur nouvelle échelle de salaire au salaire égal ou immédiatement supérieur à celui qu’elles détenaient. Dans une grande majorité cela équivaut à une augmentation de salaire.
En 2019, les autres titres d’emplois intégreront une nouvelle échelle de salaire à leur tour. Certaines salariées passeront d’une échelle de 10 à 12 échelons ou de 12 à 18 échelons, selon le cas. Celles qui était au 12° échelon seront évidemment déplafonnées et continueront à progresser. Les changements de rangements de 2018 découlent de l’entente sur les plaintes de l’équité salarial. Les nouvelles échelles feront en sorte que les emplois équivalents et de mêmes valeurs auront tous la même échelle salariale.

# MOT sur les élections provinciales

Le premier octobre dernier, le Québec s’est doté d’un premier gouvernement CAQuiste, majoritaire. Voici un survol des enjeux santé auxquels ce gouvernement propose de s’engager et ses grandes orientations :

* Favoriser l’ouverture des GMF et des CLSC le soir et les fins de semaine.
* Fixer une norme de 2 bains par semaine en CHSLD.
* Modifier le mode de rémunération des médecins de famille afin d’assurer à tous les Québécois une consultation en moins de 36 heures par un médecin ou une super infirmière.

Nous contacter

**FIQ-SPS Montérégie-Ouest**

300-5100 Boulevard Hébert, Salaberry-de-Valleyfield

(450) 322-6392

vp.comite@fiqspsmo.com

<http://www.fiqsante.qc.ca/monteregie-ouest/>

<https://www.facebook.com/fiqspsmo/>

* Équipe JR : 450-699-2425 #4110

spssjr@gmail.com

* Équipe Suroit : 450-373-4818 #201-202

spss.fiq.dusuroit@gmail.com

* Équipe HSL : 450-829-2321 #244

alain.girard@rrsss16.gouv.qc.ca

* Équipe Vaudreuil : 450-322-6392 #102

fiqsps.csssvs16@ssss.gouv.qc.ca

* Équipe réadaptation : 450-322-6392 #107

vp.comite@fiqspsmo.com

* Prioriser le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite.
* Poursuivre le déploiement des 2000 IPS.
* Favoriser la pluralité des fournisseurs de services, notamment en concrétisant de nouvelles ententes de partenariat public/privé.
* Augmenter le nombre d’infirmières à temps complet, abolition des heures supplémentaires obligatoires, révision des ratios de patients par infirmière et déploiement des infirmières praticiennes spécialisées.

Nous aurons, comme organisation syndicale, une position privilégiée afin d’observer l’évolution et rappeler à ce gouvernement les enjeux qui touchent les professionnelles en soins et travailler avec lui pour l’amélioration des soins et services et des conditions d’exercice des professionnelles que nous sommes.